

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JUIN

## La mort de l'empereur Frédéric

### AU CONSEIL DES MINISTRES

Le 15 juin à midi, le *Moniteur officiel de l'empire allemand* enregistrait en ces termes la fin du règne :

« Le royal martyr a cessé de souffrir. Par un décret de Dieu, Sa Majesté l'empereur et roi Frédéric, notre très gracieux souverain, est entré aujourd'hui, un peu après onze heures du matin, dans le repos éternel, après une longue et cruelle souffrance qu'il a endurée avec une fermeté admirable et une entière résignation aux volontés divines. »

« La famille royale et notre peuple, qui ont perdu en si peu de temps deux souverains, déplorent profondément la mort prématurée de leur empereur bien-aimé. »

« Berlin, le 15 juin 1888. »

« Le conseil des ministres. »

### APRÈS LA MORT

L'empereur est couché sur son lit de mort, un lit de fer, recouvert d'un drap blanc. Les traits ont conservé une expression sereine.

Dans ses mains, un sabre de cavalerie ; sur sa poitrine, la couronne dont l'empereur Guillaume lui avait fait don après la bataille de Wœrth.

Tous les ministres et le prince de Bismarck, chancelier de l'Empire, sont venus dans la chambre mortuaire rendre hommage à la dépouille mortelle du souverain.

M. Anton Werner a pu encore prendre au dernier moment le portrait au crayon du souverain.

### L'AUTOPSIE. — EXISTENCE D'UN CANCER

L'autopsie de l'empereur a eu lieu samedi dans l'après-midi. Indépendamment des médecins qui avaient soigné l'empereur, étaient présents MM. Virchow et Waldeyer.

On a constaté l'existence d'un cancer. Le comte Stolberg, ministre de la maison de l'Empereur, étaient également présent.

### LE DEUIL NATIONAL

Le deuil national aura une durée de huit jours, celle de la Cour durera trois mois.

Le comte Eulenburg a fait publier une ordonnance concernant la tenue de deuil de la Cour.

Un ordre du ministère de la guerre interdit la parade avec musique.

Pendant les deux jours qui suivront les obsèques, les réjouissances publiques seront suspendues.

### LES FUNÉRAILLES

D'après la volonté de l'Empereur défunt, confirmée par la volonté de l'impératrice Victoria, les funérailles auront lieu lundi prochain (aujourd'hui même) ; elles n'auront qu'un caractère essentiellement militaire, sans autre pompe spéciale.

Les membres seuls de la famille impériale y assisteront.

Les maisons souveraines d'Europe ne seront représentées que par le corps diplomatique accrédité.

Si cette décision a été maintenue, le gouvernement français n'aura pas eu à envoyer à Berlin un représentant spécial de la République, comme pour les funérailles de l'empereur Guillaume.

### A BERLIN

Les cloches du Dôme ont commencé à tinter le glas à midi un quart ; les autres églises à deux heures.

Sous un ciel gris, par une température presque froide qui augmentait l'analogie entre cette journée et celle du 12 mars dernier, la ville a pris le même aspect funèbre que lors de la mort de l'empereur Guillaume.

On a arboré les mêmes drapeaux, on a sorti les mêmes habits de deuil ; mais on voit un grand nombre de personnes portant simplement un brassard, qui contraste singulièrement avec les vestons et les robes claires d'été.

Cependant, celui qui a assisté à la jour-

née du 12 mars peut se rendre compte, à l'impression des visages, à la tenue de la foule dans la rue, dans les restaurants, les brasseries ou sous les tilleuls, que le coup reçu aujourd'hui ne produit pas la profonde sensation d'il y a quelques mois.

Le Reichstag et le Landtag de Prusse seront convoqués huit jours après les obsèques de l'Empereur.

### EN FRANCE

Le *Journal officiel* a publié la note suivante :

« S. M. l'empereur Frédéric a succombé vendredi matin, à onze heures et demie, à la longue et douloureuse maladie à laquelle il résistait si courageusement. »

« Le ministre des affaires étrangères a porté cette nouvelle à la connaissance de M. le Président de la République, qui a envoyé sur le champ un télégramme de condoléance à S. A. I. le prince Guillaume. Le ministre a chargé de son côté l'ambassadeur de la République à Berlin de porter au cabinet impérial l'expression des sentiments qui animent le gouvernement de la République en cette circonstance. Il s'est ensuite rendu en personne auprès de M. le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, pour lui renouveler ces assurances. Le Président de la République a envoyé M. le général Brugère, et les ministres se sont inscrits à l'ambassade. »

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on se livre à beaucoup de commentaires, mais l'impression optimiste persiste toujours.

La croyance générale est que la paix ne court pas de danger immédiat.

Le monde des affaires n'est nullement effrayé, et la Bourse s'est montrée aussi ferme samedi que la veille.

## LE NOUVEL EMPEREUR

### LA PREMIÈRE CONFÉRENCE

Après une conférence entre Guillaume II et le prince de Bismarck, à Friedrichskron,

il a été décidé que la politique internationale de l'Allemagne n'aura pas à subir de changement ; elle devra continuer à être basée sur les traités de la triple alliance ; elle tendra au maintien de la paix générale et de l'union des trois puissances alliées ; elle y affirmera les principes conservateurs comme base de l'Etat. Après une allusion faite aux libertés principales, qui seraient garanties, elle déclarera que la paix demeure le principe de la politique extérieure, mais en parlant d'un ton résolu des nations perturbatrices.

Le nouvel empereur est toujours avec sa famille, au petit château de Marbre, situé à quelque distance du château de Friedrichskron, et une des plus agréables résidences de Potsdam.

### LE MANIFESTE A L'ARMÉE

Voici le texte de l'ordre du jour adressé par l'empereur Guillaume II à son armée :

« Alors que l'armée vient de quitter le deuil de son Empereur et Roi, mon vénéré grand-père Guillaume I<sup>er</sup>, dont le souvenir impérissable restera gravé dans tous les cœurs, elle éprouve aujourd'hui une nouvelle perte cruelle en la personne de mon très cher et bien-aimé père, l'Empereur et Roi Frédéric III, qui est décédé ce matin à 11 heures 5 minutes. »

« C'est à une époque de deuil vraiment grave que la volonté de Dieu me place à la tête de l'armée, et c'est le cœur profondément ému que j'adresse les premières paroles à mon armée. »

« Mais la confiance avec laquelle je prends la place à laquelle la volonté divine m'appelle est absolue et inébranlable, car je connais la force du sentiment de l'honneur et du devoir que mes glorieux aïeux ont implanté dans l'armée et je sais jusqu'à quel point ce sentiment s'est maintenu à travers tous les temps. »

« Dans l'armée, la solide et inébranlable obéissance au chef suprême est un héritage qui se transmet de père en fils, de génération en génération. »

« Je vous exhorte à contempler mon

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE III

#### Le drame de la Loire

(Suite)

Tel était l'homme qui venait d'accourir aux Sablons à la nouvelle du mariage de sa sœur et en prévision des dispositions de M<sup>lle</sup> Rosa, et qui, dès le premier jour, après avoir voulu atteindre maître Ducorail, cherchait à profiter du malheur commun !

Hélas ! nous devons le dire, il n'était pas seul à penser ainsi, et bien d'autres misérables, flétries plus tard du nom de pirates de la vallée, devaient s'efforcer de dérober les valeurs oubliées ou égarées dans le désastre ! La barque que Raimbault avait choisie était remarquable par sa force et sa légèreté. Le fond était en cœur de chêne. Au milieu était une sorte de tente recouverte d'une toile rouge et dans laquelle plusieurs personnes pouvaient se mettre à l'abri. Sa couleur lui avait fait donner le nom de *Barque rouge*. Les rames, les crochets et les pics étaient au complet. Ce

bateau appartenait à un riche propriétaire du voisinage qui, de temps à autre, pendant l'été, faisait avec sa femme des promenades sur le fleuve. Mais, en ce moment, ce propriétaire luttait lui-même contre le fleuve qui le menaçait, et nul ne songea à arrêter Raimbault lorsque celui-ci arracha violemment les amarres et se jeta sur les rames.

Le courant était d'une violence extrême. La Loire se brisait avec impétuosité sur les deux extrémités de la brèche, formée par deux maisons fendues et à demi arrachées, jetait ses flots par dessus les obstacles, écumait, se roulait, se tordait, ramenait ses flots les uns contre les autres en formant des remous gigantesques et s'élançait enfin de toute sa hauteur, sept ou huit mètres, sur la vallée ouverte.

Tout autre que Raimbault Marival eût péri en tentant de franchir cette cataracte bouleversée. Si le jeune homme avait eu quelque hésitation, s'il avait tenté de suivre les bords, s'il avait choisi quelque point paraissant plus tranquille que les autres, sa barque eût certainement sombré. Mais son audace et son mépris absolu du danger le servirent à ce moment.

Il s'avança droit au milieu du fleuve, retint un instant son bateau, le plaça bien en face de la brèche, puis, donnant un violent coup de rames, s'abandonna au courant.

Il y eut un grand cri sur la levée.

— Il est perdu !

La barque flait comme une flèche. Raimbault, penché en arrière, tenait les rames levées. Quand la frêle embarcation parvint à la brèche, elle fut prise un instant par le remous, mais sa vitesse acquise était si grande, qu'elle traversa la barre, et bondissant sur les flots, retomba d'aplomb de l'autre côté.

— Il est sauvé ! cria-t-on de nouveau.

Il était sauvé, en effet, car déjà le nouveau lit creusé dans la rue par le fleuve était assez profond et assez plein pour qu'un bateau put s'y maintenir.

Raimbault, dont le visage avait à peine pâli pendant cette téméraire traversée, se remit en place, s'assit commodément sur le banc central, abaissa les rames et s'écarta de quelques pas de murs qui menaçaient de tomber et de l'engloutir.

Puis, il jeta les yeux autour de lui.

Le spectacle était effroyable.

Derrière lui, la levée était ouverte, déchirée, et la Loire passait au travers avec des bruits étranges, inconnus, des sifflements, des bourdonnements profonds et comme des voix s'appelant et se répondant pour s'encourager à la destruction.

Plus loin, au-delà de la levée, et par l'ouverture, Raimbault apercevait le fleuve comme une montagne liquide, à perte de vue, si haute, si

large et si immense qu'il semblait qu'elle dût engloutir non-seulement la vallée étroite, mais encore les collines voisines.

Et Raimbault, si fort contre toutes les émotions, si dédaigneux de tous les dangers, frissonna.

A droite et à gauche, des deux côtés du nouveau lit, les maisons s'écroulaient, les arbres se déracinaient, les terres se ravinaient, et deux rives se creusaient spontanément comme elles durent se creuser au commencement du monde, lorsque les montagnes se soulevèrent à la voix de Dieu et que les fleuves se précipitèrent pour la première fois dans la mer.

Au milieu, plus rien. Tout était englouti, absorbé, anéanti par le torrent.

Il n'y avait plus qu'un gouffre rempli d'eaux agitées, tourmentées, sales, qui se soulevaient de temps à autre, mystérieusement, sans qu'on pût savoir pourquoi, sans doute par quelque nouvelle poussée du fleuve, venant d'en haut, et du sein de ce gouffre s'élançaient continuellement, sans interruption, de nouvelles masses liquides qui partaient pour la vallée.

Pauvre vallée ! hier si riche, si calme, si heureuse, aujourd'hui menacée de mort, de la plus horrible des morts !

A cette pensée, Raimbault se dressa sur son banc.

— J'irai jusqu'au bout, sur ce bateau, s'écria-t-

grand-père, que vous avez tous devant les yeux, à contempler l'image du chef d'armée glorieux et vénérable, qui ne saurait être plus belle ni mieux parler au cœur, et mon père chéri, qui avait déjà acquis comme prince héréditaire une place d'honneur dans les annales de l'armée, et une longue série de glorieux ancêtres, dont les noms brillent dans l'histoire et dont le cœur était rempli d'amour pour l'armée.

» Nous appartenons l'un à l'autre, moi et l'armée: nous sommes nés l'un pour l'autre, et nous resterons unis par un lien indissoluble, soit que nous ayons, par la volonté de Dieu, la paix ou la tempête.

» Vous allez maintenant me prêter le serment de fidélité et d'obéissance, et je vous promets de toujours me rappeler que les regards de nos ancêtres me contemplent de l'autre monde et que j'aurai un jour à leur rendre compte de la gloire et de l'honneur de l'armée.

» Château de Friedrichskron, le 15 juin 1888.

» GUILLAUME. »

#### LE MANIFESTE A LA MARINE

Le rescrit que l'empereur Guillaume II adresse à la marine, pour annoncer que, par suite de la mort de l'empereur Frédéric III, il prend le commandement en chef, est ainsi conçu :

« J'adresse mes premières paroles à la marine dans un moment vraiment bien grave.

» Je viens à peine de quitter le deuil de mon grand-père inoubliable, l'empereur Guillaume, qui, l'an dernier encore à Kiel, exprimait sa vive satisfaction au sujet du développement de la marine, que déjà les drapeaux s'inclinent devant le cercueil de mon père bien aimé, qui s'intéressait si vivement au progrès de la marine.

» Mais les grandes douleurs fortifient l'esprit et le cœur de l'homme: c'est pourquoi nous envisageons l'avenir avec confiance, en ayant devant les yeux les portraits de mon grand-père et de mon père.

» La marine sait que je suis très heureux de lui appartenir par un lien extérieur et que j'éprouve pour elle, comme mon bien-aimé frère Henri, un intérêt des plus vifs. J'ai appris à connaître son dévouement et son sentiment du devoir.

» Celui qui vit dans la marine sait que chacun est prêt à sacrifier sa vie pour l'honneur du drapeau allemand.

» C'est pourquoi je puis garantir que, dans les moments graves, nous serons certainement unis et que, dans les jours heureux comme dans les jours malheureux, nous serons toujours disposés à verser notre sang pour sauvegarder l'honneur du drapeau allemand et la gloire de la patrie allemande.

» Dieu bénira nos efforts.

» GUILLAUME. »

#### LE COURONNEMENT

Fidèle à la tradition reprise par Guillaume I<sup>er</sup>, le nouvel empereur se fera couronner roi de Prusse à Königsberg, dans le courant du mois d'octobre.

#### LES VUES DU NOUVEL EMPEREUR

La Gazette de Cologne publie, en tête de

il, dussé-je ne m'arrêter qu'à la mer!

Et semblable au génie des tempêtes, le jeune homme agita son chapeau au-dessus de sa tête.

On crut, sur le levé, qui déjà s'éloignait, qu'il faisait un signal de détresse.

Mais, en le voyant se rasseoir et diriger habilement sa barque au milieu des débris de toute sorte qui flottaient sur le torrent, on se rassura.

Tout à coup de grands cris attirèrent l'attention de Raimbault, et ses regards se fixèrent sur une maison isolée que les réfugiés de la levée montraient du doigt.

Cette maison était étroite et relativement bien élevée, puisqu'elle avait un étage et un grenier. Les eaux l'entouraient de tous côtés et poussaient autour d'elle un remous violent des plus dangereux. Or, au-dessus des eaux, par une lucarne du grenier, une main s'agitait, et, de temps à autre, une tête de vieille femme se montrait, une tête de vieille, fouettée par des cheveux gris.

On n'entendait pas ce qu'elle disait, parce que le vent était fort et le bruit des flots assourdissant, mais, à coup sûr, elle devait appeler au secours, car on voyait sa bouche s'ouvrir et se refermer.

(A suivre.)

ses colonnes, la dépêche suivante, qu'elle reçoit de Berlin :

« Dans les cercles bien informés, on croit savoir que le nouvel Empereur est décidé, à son avènement au trône, à lancer une proclamation dans laquelle il fera ressortir que la politique étrangère du gouvernement allemand continuera d'être conduite avec le même esprit que sous les empereurs Guillaume I<sup>er</sup> et Frédéric III.

» Cette politique s'efforcera d'éviter tout conflit; elle s'attachera principalement au maintien des traités existants.

» On ne sait pas encore grand chose des vues du nouvel Empereur, mais il est certain qu'il tiendra fermement aux traités pacifiques et défensifs conclus par son grand-père, respectés et consolidés par son père.

» Le jeune Empereur reportera sur le prince de Bismarck la même confiance, on pourrait dire la même amitié que l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>, ce qui doit tranquilliser tous ceux qui aiment la paix.

» En ce qui concerne les charges de la cour, on pense que M. Liebenau, qui était attaché au prince impérial, sera nommé premier maréchal de la cour. Le prince Radola, maréchal de la cour sous Frédéric III, prendrait sa retraite et serait nommé au premier poste d'ambassade vacant. »

## « VERSAILLAIS » HONTEUX

Il nous a paru intéressant, dit le Gaulois, de rechercher, à propos de la récente séance de la Chambre où M. Félix Pyat a insulté l'armée française sans qu'un républicain eût protesté, quelle avait été l'attitude de l'Assemblée nationale à l'égard de ces soldats versaillais que le gouvernement a laissés traiter publiquement d'assassins.

Le 6 avril 1874, sur la proposition de M. l'amiral La Roncière Le Noury, l'Assemblée nationale adresse des remerciements à l'armée de Versailles qui vient d'être victorieuse.

Le 16 avril, sur la proposition de M. de La Rochethulon, l'Assemblée vote des remerciements aux officiers accourus à Versailles pour la défense du gouvernement de l'ordre.

Le 24 mai, l'Assemblée nationale vote une motion portant que les armées ont bien mérité de la patrie.

Le procès-verbal de la séance constate « l'unanimité du vote et des applaudissements de l'Assemblée nationale. »

Le nombre des membres républicains de l'Assemblée nationale ayant pris part à ces votes et qui siègent encore au Palais-Bourbon est extrêmement restreint.

Voici leurs noms: MM. Casimir Périer, Steenackers, Joigneaux, Spuller, Dubois, René Brice, Gagneur, Jules Ferry, Brisson, Frébault, Farcy, Turigny, Chevandier, Cochery, comte Duchâtel, Remoiville, Milson. Tous ces « Versaillais » sont honteux aujourd'hui.

MM. Clémenceau et Floquet avaient donné leur démission de députés de Paris quelques jours après la proclamation de la Commune.

M. Floquet était même en prison lorsque les troupes de Versailles entrèrent à Paris. Il avait été arrêté par ordre du ministre de l'intérieur au moment où il se rendait à Bordeaux, en sa qualité de président de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris, pour prendre part au congrès des municipalités de France qui voulaient chercher un terrain de transaction entre la Commune et Versailles. Sa détention dura vingt-sept jours.

Quand M. Floquet fut remis en liberté, la Commune était vaincue; et il dut, comme M. Clémenceau, attendre les élections de 1876 pour redevenir député.

Aucun membre du cabinet actuel ne faisait partie de l'Assemblée nationale en 1874. M. Goblet ne fut élu qu'au mois de juillet, et M. Lockroy en 1873. Aucun des dix-sept anciens membres républicains de l'Assemblée nationale qui avaient fêté la Commune, le 24 mai 1871, n'a osé rappeler M. Félix Pyat à la pudeur. Ils ont honte d'avoir résisté à la Commune et, dix-sept ans après, ils lui rendent les armes.

#### REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 17 juin 1888.

La mort de l'Empereur d'Allemagne n'a eu que peu d'influence sur le marché, cet événement

étant prévu depuis longtemps. Aussi les cours de nos rentes gardent leurs cotes précédentes. Le 3 0/0 clôture à 83.12 et le 4 1/2 0/0 à 105.60.

L'approche du détachement du coupon de 32 francs fait rechercher à 1,455 les actions du Crédit Foncier. On s'attache aussi à ces titres en prévision de l'augmentation du capital social qui s'effectuera du 1<sup>er</sup> au 15 juillet. Les conditions de cette augmentation constituent, par le privilège de pouvoir souscrire une action nouvelle pour dix anciennes, un avantage très considérable d'où il résultera certainement une nouvelle avance des cours.

La Société Générale se fixe aux environs de 455. Les Dépôts et Comptes courants consolident leur dernière avance à 602.50.

La Banque d'Escompte de Paris va payer en juillet le solde de son dividende, soit 6,25 aux actions libérées de 250 et 12,50 aux actions entièrement libérées. Les résultats déjà acquis dans l'exercice font espérer une distribution plus abondante pour l'année prochaine.

Les obligations de la Société des Immeubles de France sont recherchées par les capitalistes de tous ordres. Le remboursement de ces obligations à 1,000 francs, les facilités de temps accordées pour les paiements du prix d'émission, la sécurité du placement, font de ces titres une valeur spéciale pour l'épargne. L'exemple des obligations de la Banque Hypothécaire de France qui ont le même type et qui sont au cours de 495, est fait pour provoquer l'achat des obligations de la Société des Immeubles car la plus-value suivra la même marche et atteindra les mêmes proportions pour ces dernières.

Le Canal de Corinthe est délaissé à 247.50. La dernière émission des 60,000 obligations a piteusement échoué et celle qui se prépare aura certainement le même sort. Les capitalistes ne veulent pas, avec raison, aventurer des capitaux dans une œuvre aussi compromise.

L'action de Panama s'inscrit à 386.25. Le marché a été plus actif. L'épargne se prépare à souscrire en masse aux nouvelles obligations à lots. On sait que ces titres sont émis à 360, rapportent un intérêt annuel de 15 francs et sont remboursables à 400 francs en 99 ans. Ils participent de plus à six tirages annuels. On voit que ces avantages n'ont encore jamais été offerts aux capitalistes.

Le Crédit Lyonnais est lourd à 588.75. Les actions de la Compagnie Transatlantique ont toujours un bon courant de demandes aux environs de 540.

Les Métaux se traitent à 830. Le Comptoir d'Escompte fait 1.045.

Du rapport présenté au conseil d'administration de la Foncière-Vie il résulte que la compagnie a pris un essor extraordinaire en 1887: 25.479.298 francs de capitaux assurés; dividende, 7 fr. par action contre 5,50 en 1886 et 5 fr. en 1885. La situation de cette compagnie est donc excellente sous tous les rapports.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

## LES BRETONS

NE PARLENT PAS LE FRANÇAIS!

J'ai, pour bien des raisons, la politique en horreur. C'est un plat qui me répugne et à la confection duquel j'estime qu'il y a beaucoup trop de cuisiniers pour que la sauce en soit bonne et au goût de tout le monde.

La politique est à l'homme ce que le ver est au fruit; elle ronge ce qu'il y a de meilleur en lui: le cœur.

Après tant de fléaux qui ont désolé notre cher pays, subir encore la politique, c'est trop en vérité.

Que de braves gens, en effet, s'aimeraient et s'estimeraient, que de bons esprits s'entendraient et se comprendraient si cette mégère au nez crochu, au regard louche et à la langue empoisonnée, ne venait montrer sa face hideuse et souffler entre eux la discorde, la haine, l'envie, la jalousie, toutes les mauvaises passions qui assiégent le cœur humain.

Non, ce n'est pas au point de vue politique que je me place ici, pour dire un mot au sujet de l'insulte faite aux Bretons par l'un des six à sept cuisiniers en pied qui, dans une maison sise à Paris, près du pont de la Concorde, nous font cette mauvaise cuisine, qui finira par nous empoisonner tous un jour, c'est certain.

D'autres, beaucoup plus autorisés que mon humble personne, ont déjà, dans des termes éloquentes et dignes, relevé cette insulte comme elle le méritait.

Donc, ce cuisinier, pardon, ce député, pour être parlementaire, a osé, en pleine chambre, discréditer la Bretagne et insulter les Bretons, sous le fallacieux prétexte qu'ils ne parlent pas le français.

Vraiment, Monsieur le député, les Bretons ne parlent pas le français! En êtes-vous bien sûr?

Mais, permettez, les Alsaciens non plus ne parlent pas le français, ce qui ne les empêchait pas, avant l'annexion, d'être de bons Français, de servir la France et de se faire tuer bravement pour elle comme ils le feront encore le jour ardemment désiré où l'Alsace redeviendra française.

Et les Bretons aussi, Monsieur le député, même les Bretons les plus bretonnants, sont prêts à verser leur sang pour cette France dont ils ne connaissent pas la langue, diles-vous, mais cependant qu'ils aiment avec passion et qu'ils servent avec fierté.

Vous ne savez donc pas, Monsieur le député, qu'il n'y a pas de province plus patriote que la Bretagne; qu'il n'y a pas de Français plus Français que les Bretons; qu'il n'y a pas de cœurs qui battent avec plus de force et plus loyalement, pour la Patrie, que ceux des Bretons!

Il n'est certes pas besoin de remonter à Duguay-Trouin, ni à Surcouf, pour savoir ce que valent les Bretons; il suffit de se rappeler l'année terrible.

Vous ignorez donc aussi, Monsieur le député, que, pendant cette malheureuse guerre de 1870-1871, la Bretagne a été la première à envoyer les plus vaillants de ses enfants au secours de la Patrie en danger. Tous y ont fait leur devoir sans murmure, sans jactance, sans fanfaronnade, et beaucoup, hélas! ne sont plus revenus dans leurs bruyères!

Oui, Monsieur le député, on les compte par milliers ces Bretons que vous semblez mépriser et qui sont morts pour la France!

Viens le jour où la France, de nouveau menacée, fera appel à tous ses enfants pour la défendre, je vous jure que les Bretons ne seront pas les derniers à y répondre.

Ce jour-là, Monsieur le député, vous n'aurez pas besoin de leur faire un discours en français ni même en latin, ils vous feront grâce de vos fleurs de rhétorique. Mais les yeux fixés sur le drapeau de la France, ils n'auront qu'une pensée: le suivre, le défendre et le rendre victorieux ou mourir!

Car ces Bretons dont vous faites si, Monsieur le député, d'ignorer pas, croyez-le bien, qu'en défendant le drapeau de la France, c'est le vieux toit de chaume sous lequel la mère est restée en prière, qu'ils défendent; ce sont les guérets qui attendent la semence, les landes où paissent les bestiaux, l'humble croix du cimetière, près de l'église, où repose l'aïeul qui, lui aussi, a servi et aimé la France, qu'ils défendent. Ils savent cela, allez, et ils se battent avec rage et ils se feront tuer pour toutes ces choses saintes et sacrées qui se résument en un mot: la Patrie!

Ah! Monsieur le député, jamais vous n'avez perdu plus belle occasion de vous faire, car vous me paraissez ne pas connaître ni la Bretagne, ni les Bretons.

Un auteur dramatique, dont les œuvres sont fort goûtées du public, a écrit dans l'un de ses beaux romans:

« En Bretagne, quand on secoue un pomier, il en *chet* des pommes, mais quand on secoue un Breton, il en *chet* des coups de poings. »

Si le cœur vous en dit, Monsieur le député, vous n'avez qu'à venir en Bretagne répéter votre insulte devant nos gens du Morbihan ou du Finistère, ne fût-ce que pour voir ce qu'il en *chère*!

F. GAUTIER.

(L'Éclair, de Rennes.)

## NOUVELLES MILITAIRES

LE RENVOI DE LA CLASSE

Il est à peu près décidé, dit le XIX<sup>e</sup> Siècle, qu'il n'y aura pas cette année de grandes manœuvres, sauf dans les deux corps qui exécutent des manœuvres de corps d'armée, et que la classe sera renvoyée deux mois plus tôt que d'habitude.

On mande de Toulon, 16 juin:

« L'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime, parcourt, en ce moment, tout le littoral corse pour se rendre compte de ses moyens de défense.

» Le commandant en chef du 5<sup>e</sup> arrondissement maritime étoit hier matin à Bonifacio.

» Son rapport ne pourra que constater qu'il n'existe sur les côtes de la Corse aucun moyen de défense et que cette sentinelle avancée de la France, dans la Méditerranée, semble avoir été complètement abandonnée.

» Les points stratégiques de cette île ne sont pas occupés; les antiques forts qui existent depuis des siècles sont incapables de résister au moindre bombardement; ses

ports sont ouverts à la moins audacieuse des attaques; enfin la garnison qui l'occupe est dérisoire.

Le Corse, ainsi abandonnée, offre un contraste frappant avec la Sardaigne qui est couverte d'un réseau complet de chemins de fer, qui possède une division entière d'infanterie prête à débarquer en Corse au premier signal.

La flotte italienne peut arriver en six heures de Livourne à Bastia.

On espère ici que le rapport de l'amiral Dupetit-Thouars décidera l'armement et l'organisation des moyens de défense de ce point stratégique important.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

C'est aujourd'hui, 18 juin, que la compagnie d'Orléans inaugure son service d'été. L'abondance des matières dans notre 4<sup>e</sup> page nous oblige à ajourner le tableau de la marche des trains; mais nous avons donné (numéro du 16 juin) les principales modifications.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la compagnie de l'Etat n'adoptera son service d'été que le 4<sup>e</sup> juillet.

### L'ASSAUT D'ARMES DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Le manège des Ecuyers offrait, dans l'après-midi de samedi, le coup d'œil le plus ravissant. Sans parler de la décoration, qui avait été faite avec un goût exquis, les toilettes des dames, toutes charmantes — dames et toilettes — au milieu des uniformes variés de nos officiers, donnaient à cette réunion intime un cachet qu'on ne saurait rencontrer nulle part ailleurs.

Tous les assauts ont été très admirés, et le général L'Hôte a félicité chaleureusement M. Catteau, premier maître d'armes de l'École de cavalerie.

Parmi les plus remarquables, signalons l'assaut d'épée de combat du commandant Burnez avec M. Catteau; un assaut de contre-pointe fort bien mené. Également admiré, l'assaut du lieutenant-colonel Balbèze contre M. Catteau, etc., etc.

Enfin, et pour la bonne bouche, M. Pierre Dauloux, un charmant jeune homme de douze ans à peine, le fils du sympathique général commandant l'École, contre M. L'Hôte, lieutenant-écuyer, neveu du général.

Commencés à trois heures et demie, les assauts n'ont été terminés qu'à six heures.

Un orchestre, composé d'officiers et dirigé par un officier, a exécuté avec maestria divers morceaux, notamment l'ouverture de la Muette, la Marche indienne de Sellenick et de charmantes valse.

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square, dimanche prochain 24 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

#### Programme

1. Marche des Drapeaux..... SELLENICK.
2. L'Éclair, fantaisie..... HALÉVY.
3. Réve de Flammes, mazurka..... BLÉGER.
4. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie..... VARNÉY.
5. La Malle des Indes, galop..... BLÉGER.

Le Chef de musique, V. MEYER.

EXPOSÉ sur la situation financière de la ville de Saumur, lu par M. le Maire à la séance du Conseil municipal du 12 juin.

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil le compte administratif de 1887, le budget additionnel de 1888, et le budget principal pour 1889. Je dépose en outre les comptes et budgets des Hospices et du Bureau de bienfaisance de la ville de Saumur. Ceux des collèges de garçons et de jeunes filles ne me sont pas encore parvenus, ils vous seront soumis au cours de la session.

Notre situation financière s'établit comme suit:

Recettes. — Les recettes ordinaires se sont élevées à 447,913 fr. 42.

Les recettes extraordinaires provenant des centimes extraordinaires se sont élevées à 37,458 fr. 73.

Les recettes supplémentaires provenant

des restes à recouvrer de 1886 et des recettes accidentelles se sont élevées à 49,973 fr. 94.

Le total général des recettes a donc été de 535,346 fr. 09.

Dépenses. — Les dépenses ordinaires ont été de 381,532 fr. 92.

Les dépenses extraordinaires de 82 mille 274 fr. 83.

Et les dépenses supplémentaires de 58,114 fr. 41.

Le total général des dépenses s'élève donc à 521,924 fr. 86.

Ce qui nous constitue un excédent de recettes de 13,422 fr. 23.

### BUDGET ADDITIONNEL DE 1888

L'article 1<sup>er</sup> de notre budget additionnel pour 1888 porte cet excédent de 13,422 francs 23. L'excédent total des recettes sur les prévisions budgétaires a été de 54,929 francs 53. Dans cet excédent, l'octroi figure pour la plus grosse somme, soit 48 mille 127 fr. 03, en augmentation de 2,060 fr. environ sur l'année précédente. Viennent ensuite les concessions de terrain dans le cimetière qui ont donné cette année une augmentation de 4,550 fr. 49. L'année dernière, cette recette avait été tout à fait exceptionnelle, car l'augmentation avait été de 5,907 fr. 64; les déficits sur recettes prévues ont été de 77,739 fr. 06, mais il reste à recouvrer réellement 75,130 fr. 38, ce qui abaisse notre déficit à 22,809 fr. 23. Le principal de ces restes à recouvrer nous est dû par l'Etat sur la subvention qui nous a été faite pour la construction du collège de jeunes filles, soit 69,215 fr. Malgré nos réclamations fréquentes, appuyées par les entrepreneurs, nous n'avons pu faire encore rentrer cette somme dans nos caisses; nous devons dire cependant que ce retard n'est pas imputable à l'Etat seul, mais en grande partie aux entrepreneurs qui, au lieu de déposer leur mémoire trois mois après l'achèvement des travaux, ne les ont déposés qu'un an après.

Nous portons comme recettes nouvelles,

1<sup>o</sup> Les compléments de traitement des professeurs du collège de garçons accordés par l'Etat, soit 4,950 fr.;

2<sup>o</sup> L'emprunt de 160,000 fr. que nous venons de contracter sur particuliers;

Et 3<sup>o</sup> l'emprunt de 110,000 fr. que nous allons contracter au Crédit Foncier.

Nous avons à toucher comme recettes supplémentaires:

Recettes. — 1<sup>o</sup> 60 fr. pour les droits de transmission de l'emprunt de 420,000 fr.;

2<sup>o</sup> 196 fr. 50 pour remboursement de l'impôt sur le revenu dudit emprunt;

3<sup>o</sup> 5,000 fr. pour le produit de la vente de l'ancien bureau d'octroi de Nantilly;

4<sup>o</sup> 5,000 fr. pour la vente de l'immeuble de la rue des Moulins.

Le total général des recettes de notre budget additionnel pour 1888 s'élève à la somme de 379,764 fr. 44.

Dépenses. — A la section 1<sup>re</sup> du chapitre 3 dudit budget additionnel figurent les dépenses effectuées, inscrites au budget de 1888 et 1887 ou votées supplémentairement et qui n'ont pu être mandatées avant le 31 mars de l'année courante; le crédit le plus important de cette section est celui affecté à la construction du collège de jeunes filles, dont je vous ai entretenus tout à l'heure et qui s'élève à 69,215 fr. Nous espérons que l'année ne s'écoulera pas sans que nous ayons touché la totalité de ce crédit, ce qui nous permettra d'achever les divers aménagements réclamés pour cet établissement.

A la section 2<sup>e</sup> figurent les dépenses votées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1888; elles s'élèvent à la somme de 276,000 fr.; ces dépenses ont été possibles, grâce à l'emprunt contracté par la ville de Saumur.

Au paragraphe 2 de cette section, figurent les dépenses supplémentaires s'élevant à 30,805 fr. 83, celles inscrites sous les n<sup>os</sup> 24 à 29 sont des dépenses d'ordre. Au n<sup>o</sup> 30 figure le complément de traitements des professeurs du collège de garçons. Au n<sup>o</sup> 31, 1,949 fr. 95 pour le solde du contingent des indigents de la ville de Saumur entretenus à l'hospice de Sainte-Gemmes en 1887.

Au n<sup>o</sup> 32, une somme de 4,975 fr. pour remboursement de droits d'octroi à M. Stears pour les années 1883, 1884 et 1885. M. Stears s'était refusé à toucher ces sommes jusqu'à la conclusion du nouveau traité; depuis, il les a réclamées; nous les lui devons, il faut donc payer.

Nous inscrivons, au n<sup>o</sup> 33, une somme

de 1,422 fr. 30 pour l'éclairage du théâtre; au n<sup>o</sup> 34, 6,000 fr. pour la construction du bureau de Nantilly; au n<sup>o</sup> 35, 2,000 fr. pour dépassement aux fêtes publiques; au n<sup>o</sup> 36, 5,000 fr. pour la viabilité de la rue des Moulins, et enfin, au n<sup>o</sup> 37, pour le solde des travaux de la rue Saint-Lazare, 7,200 fr.

Le total général des dépenses de notre budget additionnel ainsi établi est de 379,764 fr. 94.

Les recettes s'élevant à 379,764 fr. 44, ce budget se solde par un excédent de recettes de 66 fr. 20.

### BUDGET PRINCIPAL DE 1889

Recettes. — Le budget principal pour 1889 comprend en recettes ordinaires 407,982 francs 92.

En recettes extraordinaires, 35,500 fr. 33. Soit, au total, 443,482 fr. 92.

Ces prévisions de recettes sont semblables à celles établies pour les exercices précédents, sauf une augmentation de 3,000 francs inscrite à vos recettes d'octroi, afin de faire face à l'annuité de pareille somme que nous nous sommes engagés à verser à la commission de l'Hospice pendant 30 ans, pour la reconstruction de la maternité et de la salle des vénériennes.

Dépenses. — Les dépenses ordinaires s'élèvent à 342,032 fr., et les dépenses extraordinaires à 101,428 fr. 72.

Le total général des dépenses est donc de 449,460 fr. 72.

Les recettes s'élevant à 449,482 fr. 92, ce budget se solde par un excédent de recettes de 22 fr. 20.

En terminant, messieurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que nos recettes d'octroi se maintiennent au niveau de l'année dernière. Les bonis de cette année seront donc au moins égaux à ceux des années précédentes, et nous permettront de faire face aux besoins imprévus qui pourraient se produire en cours d'exercice.

Je vous prie de nommer la commission à laquelle sera envoyée l'examen de notre compte administratif, des budgets additionnels et principal de la ville, ainsi que les différents budgets des administrations dépendant de la ville. Nous aurons en outre à soumettre à cette commission l'emploi des 16,000 fr. laissés disponibles dès cette année par suite du nouveau traité de l'éclairage public.

### LA VENTE DES HUITRES

Nous rappelons qu'aux termes d'un décret du 12 janvier 1882, la vente des huitres de toute provenance est interdite du 15 juin au 4<sup>e</sup> septembre de chaque année.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

Un de nos lecteurs, qui a vu jeudi notre article relatif au choix des compositions pour le certificat d'études primaires fait par M. Martin, inspecteur d'Académie, nous adresse la lettre suivante:

Angers, le 14 juin 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Vous faites à M. Martin, inspecteur d'Académie, un titre pour l'avancement du défaut absolu de jugement dont il a fait preuve dans le choix des compositions imposées aux jeunes candidats désirant obtenir le certificat d'études; permettez-moi de vous indiquer un autre titre qui lui sera sans doute plus utile encore que le premier.

Le dimanche 13 juin, ledit inspecteur s'était campé fièrement à l'entrée de la rue de Châteaugontier, au moment où la procession de la Fête-Dieu suivait la rue d'Orléans. A ses grosses besicles, il ajoutait un lorgnon, et, quand le cortège arriva, il se mit à lorgner et à hausser les épaules d'un air de profond dédain, sans se découvrir, bien entendu. Son attitude, fort remarquée, fit scandale.

Que M. l'inspecteur pose pour l'esprit fort, cela le regarde, mais cela ne le dispense pas de se montrer homme bien élevé, et il devrait surtout se dire qu'un fonctionnaire chargé de faire respecter la neutralité religieuse dans les écoles a moins que tout autre le droit d'offenser les croyances de l'immense majorité des gens au milieu desquels il vit. Recevez, etc. X...

### SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE ET DE TIR D'ANGERS

Fête régionale de gymnastique et d'escrime des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1888. — Près de quatre cents gymnastes étrangers ont déjà promis de prendre part au concours de gymnastique et d'escrime des 1<sup>er</sup> et 2 juillet, de nouvelles adhésions sont encore attendues.

L'après-midi du premier jour sera consacrée au défilé des sociétés dans la ville, aux mouvements d'ensemble de tous les élèves manœuvrant sous la direction du moniteur général d'Angers, au concours de

canne, boxe et bâton, au travail aux appareils par les moniteurs et à nombre d'autres exercices qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement le public.

Dans l'après-midi du second jour aura lieu un grand assaut d'armes entre les maîtres des régiments de quatre corps d'armée. Des exercices de voltige et de trapèze, fort applaudis à Nantes, seront exécutés par la Société de cette ville.

A partir d'aujourd'hui, le public trouvera chez les principaux débitants de tabac des cartes d'entrée aux prix de 2 fr., 4 fr. 50 et 1 fr.

Une grande retraite aux flambeaux aura lieu le 30 juin, veille de la fête. Le soir du 1<sup>er</sup> juillet, la Mairie et le Mail seront illuminés par les soins de M. le maire de la ville et de la municipalité.

## Dernières Nouvelles

LES ELECTIONS DE LA CHARENTE

Paris, 18 juin, 10 heures du matin.

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu hier dans le département de la Charente:

Inscrits, 144,835. — Votants, 76,400.

MM. Gellibert des Seguins, cons., 31,404  
Lazare Weiller, républicain, 23,989  
Déroulède, boulangiste, 20,656

Il y a ballottage.

Paris, 18 juin, 12 h. 30 soir.

M. Baret, maire de Marseille, et M. Maglioni, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, ont fait, dans la soirée d'hier, à la préfecture de Marseille, une démarche spontanée auprès de MM. Floquet et Peytral pour connaître en résumé les discours qu'auraient prononcés ces ministres au banquet contremandé par M. Floquet. Ces discours se résument en ceci: la politique intérieure sera pour les réformes et le progrès; à l'extérieur, pacifique, comme le prouvent les adhésions à l'Exposition de 1889.

Des révoltes graves viennent d'éclater au Zoulouland.

L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS, 30, boulevard de Saumur, à Angers, reçoit à partir de ce jour, et sans aucun frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de PANAMA.

## LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de PANAMA.

### Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser..... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEUX, SUCCESSEUR

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n<sup>o</sup> 2, un Cabinet d'Architecte-Expert-Métreur-Vérificateur.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

Librairie ABEL PILON, rue de Saumur, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>e</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Boîtes-Cartes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

## INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M° BEAUREPAIRE.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 30 juin 1888, heure de midi,

En trois lots:

1<sup>er</sup> Lot.

Cinq hectares soixante-un ares vingt centiares de terres et pré, sis communes du Voide et de Saint-Hilaire-du-Bois.

Mise à prix : 11,181 fr. 10.

2<sup>e</sup> Lot.

Un hectare 12 ares de terre; sis à la Varenne, commune du Voide.

Mise à prix : 2,783 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Seize ares quatre-vingts centiares de vigne, sis commune du Voide, dans les Grandes-Roches.

Mise à prix : 445 fr. 50.

Total des mises à prix : 14,409 fr. 60.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M° ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2<sup>o</sup> A M° ALBERT, avoué à Saumur, 7, rue de la Petite-Douve;

3<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Etude de M° GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Par adjudication volontaire

En l'étude de M° GAUTIER, notaire, Le DIMANCHE 24 juin 1888, à midi,

## UNE MAISON

Située à Saumur, impasse des Boires,

Appartenant à M° BLONDEAU, comprenant: Maison d'habitation, vaste Hangar et Atelier, Jardin contenant 7 ares 65 centiares.

Sur la mise à prix de: 6,500 fr.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. LANGLOIS, expert à Saumur, ou à M° GAUTIER, notaire.

Etude de M° GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

## UNE MAISON

Située à l'entrée du Pont-Fouchard,

Commune de Bagneux,

Occupée par M° JAVELLE et autres, comprenant: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares.

S'adresser, pour traiter, à M° GAUTIER, notaire.

Etude de M° PAUL PROUX, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

POUR CAUSE DE DÉPART

Le JEUDI 21 JUIN 1888, à 4 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 27, hôtel de l'Espérance, tenu par M. BRETON.

Il sera vendu:

Bois de lits, buffets, tables à rallonges et autres, chaises, tabourets, tables de nuit, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, rideaux, glaces;

Une jument, harnais, une grande tente avec ses accessoires, fourneau en fonte, poêles, appareils à gaz, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Saumur, imp. P. GODET.

Etude de M° GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

## UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n° 9.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>lle</sup> Rosalie CROILLIER, ou au notaire.

M. A. GAUDIN fleuriste, quai du Marronnier, prévient sa clientèle qu'il vient d'ouvrir un magasin de bouquets et fleurs en pots, rue du Portail-Louis, n° 10.

## COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

DR

# PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots EMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> Décembre et 1<sup>er</sup> Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans.

### TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE

6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1<sup>er</sup> Tirage le 16 Août 1888.

3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000
2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000
5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000
1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000
5 lots de	2,000. 10,000	5 lots de	2,000. 10,000	5 lots de	2,000. 10,000	5 lots de	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1<sup>er</sup>, paragraphe 4):

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

### Prix d'Émission payable comme suit:

1 <sup>er</sup> Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.	TIMBRES POSTAUX A VERSER Timbres compris.
2.	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888)	40	
3.	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84	
4.	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 18	
5.	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 44	
6.	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10	
7.	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	42 50	
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 1889	41 18	
	Total.	349 34	

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin  
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.  
Au Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.  
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.  
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.  
A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.  
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.  
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.  
A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.  
A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger

Etude de M° VERLET, notaire à Fontevrault, successeur de M° ROULLEAU.

## VENTE DE MEUBLES

Le DIMANCHE 24 juin 1888 et jours suivants s'il y a lieu, à Fontevrault, à midi, en les dépendances de la Maison centrale,

Par le ministère de M° VERLET, notaire à Fontevrault,

DES OBJETS MOBILIERS, marchandises et outils dépendant de la succession vacante de M. VINIER, en son vivant fabricant de chaussures à Fontevrault.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

## A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès,

Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve VASSEUR, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a vendre plusieurs milliers de fûtailles fraîches vides à des prix avantageux.

## A VENDRE

8 Wagons à bascule; 300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres, S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire Saint-Florent.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Bureau: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre